



**SAINT-MÉEN-LE-GRAND**

A l'attention des Présidents  
des Associations Mévennaises

Le 4 janvier 2024,

Affaire suivie par : Mme Annette LELU, Adjointe,

Objet : Procédure de demande de subvention pour l'année 2024  
Ouverture de la période de demande de subvention

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que vous pouvez dès à présent formuler votre demande de subvention au titre de l'année 2024.

Pour ce faire, il vous appartient de remplir le **formulaire officiel de demande de subvention (CERFA 12156\*05) et seulement celui-ci**, que vous trouverez sur le site de la commune de Saint-Méen-le-Grand. Pour vous aider dans la rédaction de ce document, une notice y est disponible. L'ensemble du dossier est également proposé en version papier à l'accueil de la mairie.

Il vous appartiendra de nous retourner, **au plus tard le mardi 30 janvier 2024** :

- La demande de subvention (CERFA 12156\*05) dûment complétée, notamment la rubrique 6 qui correspond à votre bilan prévisionnel de l'année n, et qui doit mentionner explicitement le montant sollicité au titre de la subvention, à la rubrique 7, et la motivation de la demande ;
- La fiche complémentaire ci-jointe ;
- Le procès verbal de votre Assemblée Générale comprenant :
  - Dernier rapport d'activité,
  - Bilan comptable de l'année n-1 (*Rubrique 5 du CERFA*)
  - Etat des comptes financiers à la clôture de votre dernier exercice, (*feuille annexe*),
- Les statuts de votre association si ces derniers ont été modifiés,
- Le contrat d'engagement républicain (*daté, signé, avec cachet de l'association*)
- Le numéro de SIRET (*impératif*)
- Un RIB (*impératif*)

**Tous les documents demandés ci-dessus sont à joindre impérativement**

Seuls les dossiers complets **arrivés dans les délais fixés** seront étudiés.

Je vous prie de croire Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire,  
**Pierre GUITTON**